

## Grille tarifaire des Archives départementales

### **Partie 1 - Frais de copie des documents conservés et tarifs de prestations fournies par les Archives départementales**

#### **I - Conditions préalables**

#### **II - Prestations et tarifs**

#### **III - Réutilisation**

### **Partie 2 - Fourniture de services éducatifs et culturels**

### **Partie 3 - Publications et produits dérivés**

## **Partie 1 - Frais de copie des documents conservés et tarifs de prestations fournies par les Archives départementales**

### **I - Conditions préalables :**

Les conditions de reproduction et les frais et tarifs associés qui suivent s'appliquent à tous les documents conservés aux Archives départementales considérés comme librement communicables au sens du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA) et du Code du patrimoine.

Ces règles ne s'appliquent pas nécessairement aux documents soumis au droit de la propriété intellectuelle, ni aux archives privées, dont l'entrée aux Archives départementales peut être assortie de conditions particulières en matière d'accès, de reproduction et de réutilisation.

Les documents sont reproduits dans le respect des conditions suivantes :

- Les Archives départementales ne sont pas tenues de donner suite aux demandes abusives, en particulier par leur nombre ou leur caractère répétitif ou systématique (CRPA, art. L 311-2)
- Les documents sont reproduits dans la limite des possibilités techniques des Archives départementales (CRPA, art. L 311-9), notamment pour ce qui concerne les formats et volumes. En outre, l'immobilisation du personnel à ces fins de reproduction ne peut entraver le bon fonctionnement de la direction.
- La reproduction des documents ne doit pas nuire à leur conservation (CRPA art. L 311-9) : les documents en mauvais état matériel, dont la manipulation fragilise l'intégrité, ne seront pas reproduits.
- Conformément à leurs missions d'aide et de conseil, les Archives départementales fournissent sans frais un accompagnement méthodologique pour tout usager qui en ferait la demande : les sources documentaires disponibles, références bibliographiques, fonds d'archives, outils en ligne, adresses utiles, seront communiqués. Mais il n'appartient pas au personnel des Archives de se substituer aux usagers pour leurs recherches : il appartient donc au demandeur d'identifier précisément le document à reproduire.

## II - Prestations et tarifs :

### **A - Le document précisément identifié par le demandeur est disponible sous forme numérique et non diffusé sur le site de Archives départementales**

Le document peut, au choix du demandeur, être fourni :

- Sous forme de copie numérique, délivrée par courrier électronique ou plateforme de téléchargement sécurisée du Département : gratuit.
- Sous forme d'un tirage papier :

Impression - au format A4	<b>0,15 € la vue</b>
Impression - au format A3	<b>0,30 € la vue</b>

Plus les frais de port au tarif en vigueur en cas d'envoi postal.

### **B - Le document précisément identifié par le demandeur est disponible sous forme numérique et diffusé sur le site des Archives départementales**

Lorsque les documents sont diffusés gratuitement en ligne, la réglementation n'impose pas aux Archives départementales de reproduire ces documents (L 311-2 du CRPA). Il s'agit alors d'un service supplémentaire, pour lequel des frais sont appliqués :

➔ Frais d'extraction pour la fourniture de vues numérisées :

De 1 à 20 premières vues numérisées	<b>2,00 € la vue</b>
Puis appliqué pour les 21 à 1 000 vues numérisées suivantes	<b>1,00 € la vue</b>
<b>Forfait unique</b> pour un lot de plus de 1 000 vues numérisées	<b>1 020, 00 €</b>

(Exemples d'application : 1 vue = 2 € ; 10 vues = 20 € ; 50 vues = 70 € ; 500 vues = 520 €, 1000 et + = 1020 €)

- ➔ L'utilisateur peut ensuite demander la fourniture d'une impression, qui sera alors facturée en sus, aux conditions tarifaires appliquées au point A.
- ➔ Ainsi que les frais de port au tarif en vigueur en cas d'envoi postal.

### **C - Le document précisément identifié par le demandeur n'est pas disponible sous forme numérique**

- Les lecteurs sont autorisés à effectuer eux-mêmes des prises de vues en salle de lecture, dans le strict respect de son règlement.

Ils peuvent aussi en demander une copie aux Archives départementales :

- La reproduction de documents n'est possible que si leur état matériel et les moyens techniques le permettent.
- Les documents reliés seront systématiquement numérisés. Pour les documents non reliés, les Archives départementales se réservent le droit de décider s'ils peuvent être photocopiés ou doivent être numérisés, en raison de leur état matériel ou de leur format.

➔ Frais dans le cas d'une photocopie simple réalisée par les Archives départementales :

Photocopie - au format A4	0,15 € la vue
Photocopie - au format A3	0,30 € la vue

→ Frais dans le cas d'une numérisation réalisée par les Archives départementales :

De 1 à 5 vues numérisées d'une même cote	<b>3,00 € par vue</b>
Puis au-delà de 5, la vue supplémentaire d'une même cote	<b>0,50 € par vue</b>

Puis, pour la remise du document selon le choix du demandeur :

- Fourniture sous forme numérique : gratuit par courrier électronique ou plateforme de téléchargement sécurisée du Département, dans la limite des possibilités techniques.
- Fourniture sous forme d'une impression : application des conditions tarifaires détaillées au point A, ainsi que les frais d'envoi postal au tarif en vigueur, s'il y a lieu.

#### **D - Certification conforme**

Il n'est plus effectué de certification conforme des reproductions sous forme de photocopies, sauf pour les copies demandées par les autorités judiciaires et étrangères. Dans ce cas s'appliquent les frais suivants :

Droit de visa perçu pour certifier authentique les copies de plans, les copies, reproductions et extraits de documents, hors coût d'envoi postal et frais de reproduction (article D 213-10 du Code du patrimoine)	<b>3,00 €</b> par document
--	----------------------------

#### **E - Délivrance des reproductions**

Le retrait des reproductions imprimées s'effectue gratuitement aux Archives départementales ou par un envoi postal pour lequel le tarif en vigueur sera facturé.

La remise des documents numériques s'effectue par défaut par courrier électronique ou plateforme numérique du Département. Toutefois, en fonction des contraintes techniques de la commande (nature et poids des images) ou sur demande, un support CD/DVD ou disque dur peut être fourni au demandeur, à ses frais et selon disponibilité. (Le retrait du support aux Archives départementales est gratuit, l'envoi est en sus selon le tarif en vigueur.)

Forfait de fourniture d'un support numérique (CD, DVD) et gravure	<b>5,00 €</b>
Forfait de fourniture d'un disque dur USB (max 500 Go) et copie des fichiers	<b>150,00 €</b>

## F - Exonérations

Sont exonérés de tous frais de reproduction pour leurs fonds :

- Les administrations : État, établissements publics, collectivités exclusivement,
- Les donateurs de fonds d'archives privés ou les personnes ayant validé un contrat de dépôt pour leurs fonds,
- Les personnes ayant convenu d'un contrat de dépôt provisoire pour permettre la numérisation de documents par les Archives départementales, pour leurs fonds,

## III - Réutilisation

La réutilisation des images participe de la réutilisation d'informations publiques. La réutilisation est l'usage que fait un tiers des informations conservées aux Archives départementales mises à sa disposition. Elle concerne donc les reproductions faites par les soins du service comme celles faites par le réutilisateur lui-même.

La réutilisation des images est placée sous le régime de la licence ouverte 2.0 Etalab.	<b>Gratuit</b> , sous réserve de se conformer aux conditions de la licence Etalab : <a href="https://www.data.gouv.fr/fr/licences">https://www.data.gouv.fr/fr/licences</a>
---	---

# GRILLE TARIFAIRE

## DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

### Partie 2 - Fourniture de services éducatifs et culturels

#### Ateliers éducatifs (par classe)

	P.U.
Découverte de l'histoire à destination du public scolaire : tous niveaux	25,00 €

#### Actions de formation (par personne)

	P.U.
Découverte de l'histoire à destination du grand public - 1/2 journée	5,00 €
Découverte de l'histoire à destination du grand public - 1 journée	8,00 €

#### Location d'expositions itinérantes

	P.U.
Forfait de location par exposition itinérante	10,00 €

*Dans le cadre d'opérations partenariales, la location peut faire l'objet d'une exonération.*

#### Location de matériels d'exposition

	P.U.
Vitrines d'exposition (par vitrine)	5,00 €
Grilles d'exposition (par grille)	2,00 €

*Dans le cadre d'opérations partenariales, la location peut faire l'objet d'une exonération.*

# GRILLE TARIFAIRE

## DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

### Partie 3 - Publications et produits dérivés

**Remise libraire :** 30 % du prix de vente public du livre.

**Opération « Grande Librairie » :** 50 % du prix de vente public du livre à l'occasion des ventes d'ouvrages effectuées par les Archives départementales lors des événements suivants : Journées européennes du Patrimoine, Journée de l'histoire, Journée internationale des Archives.

#### Inventaires et répertoires

	P.U.	Libraires	Grande libr.
Sous-Série 1 ETP École des Arts-et-Métiers	13,00 €	9,10 €	6,50 €
Répertoire numérique 90 J Architectes départementaux	20,00 €	14,00 €	10,00 €

#### Catalogues et beaux livres

	P.U.	Libraires	Grande libr.
Quand le Duc s'appelait Louis	3,00 €	2,10 €	1,50 €
1944, En Anjou la Liberté	6,00 €	4,20 €	3,00 €
20 jours, 20 siècles	6,00 €	4,20 €	3,00 €
Clichés barbares	10,00 €	7,00 €	5,00 €
L' Anjou, de la province au département	12,00 €	8,40 €	6,00 €
1910, l'Anjou sous les eaux	12,00 €	8,40 €	6,00 €
Vendée angevine	15,00 €	10,50 €	7,50 €
Mémoires en paroles 1 - Parole de femmes	10,00 €	7,00 €	5,00 €
Mémoires en paroles 2 - Histoire locale	10,00 €	7,00 €	5,00 €
Mémoires en paroles 3 - La vie politique	10,00 €	7,00 €	5,00 €
Mémoires en paroles 4 - Artisanat rural	10,00 €	7,00 €	5,00 €
Mémoires en paroles 5 - Le travail social	10,00 €	7,00 €	5,00 €
Mémoires en paroles (collection complète)	30,00 €	21,00 €	15,00 €
Décors et enluminures	18,00 €	12,60 €	9,00 €
Les Angevins et le Canada	20,00 €	14,00 €	10,00 €
Des Angevins en Résistance – 1940-1945	20,00 €	14,00 €	10,00 €
1914-1918 – l'Anjou dans la Grande Guerre	24,00 €	16,80 €	12,00 €
Mémoires de pierre	26,00 €	18,20 €	13,00 €
Festival d'Anjou, 70 ans de théâtre	22,00 €		

#### Produits dérivés

	P.U.	Libraires	Grande libr.
Affiches d'exposition	1,00 €	0,70 €	0,50 €
Frise « Le temps des seigneurs »	1,00 €	0,70 €	0,50 €
Carnet d'écriture Grande Guerre	5,00 €	3,50 €	2,50 €
Cahier d'activités "Enfance"	5,00 €	3,50 €	2,50 €
Sac « L'affaire est dans le sac ! »	3,00 €		1,50 €
Puzzle Carte d'Anjou	15,00 €		
Fac-similé Cartes d'Anjou	5,00 €		

#### Cartes d'écritures

	P.U.	Libraires	Grande libr.
Cartes d'écriture	0,50 €	0,35 €	0,25 €
Lots de 6 cartes d'écriture	2,50 €	1,75 €	1,25 €